

CONSULTATION DE LA NAISSANCE À 6 ANS

Art. L 2112-2 du Code de Santé Publique :
« le service de PMI doit organiser des consultations en faveur des enfants
de moins de 6 ans ».

Vous pouvez joindre les professionnels de la PMI
de votre secteur.

Ou vous renseigner auprès du service de PMI
Pôle Solidarités humaines
7 allées Mortarieu - BP 783
82013 Montauban cedex
Tel. : 05 63 21 42 85

Communication CD82 - 80 S. Darrot - Photos : Shutterstock - Mars 2026

**Le service de
Protection Maternelle et Infantile**

**Un service de PROXIMITÉ DU DÉPARTEMENT
GRATUIT ET OUVERT À TOUS**



Pôle Solidarités humaines





Consultation de puériculture

- Soutien à l'allaitement maternel.
- Conseils diététiques.
- Surveillance de la croissance.
- Conseils pour les soins des bébés et hygiène de vie.
- Suivi de l'éveil et de l'épanouissement de l'enfant.
- Conseils sur les modes d'accueil.
- Orientation vers la psychologue de la PMI.

La PMI, c'est quoi ?

Des professionnels de santé de la petite enfance (médecins, infirmières puéricultrices) accueillent les parents et les enfants jusqu'à 6 ans. Ils répondent en toute confidentialité aux multiples questions que vous vous posez. Ils ne remplacent en aucun cas votre médecin si votre enfant est malade.

Consultation médicale

- Évaluation du développement staturo-pondéral.
- Surveillance du développement psychomoteur.
- Conseils pour la santé et le bien-être de l'enfant.
- Examen clinique.
- Vaccinations.
- Diagnostic, orientation et aide à la prise en charge des déficits ou troubles du neuro-développement de l'enfant.
- Orientation vers la psychologue de la PMI.

Avec l'accord des familles en lien avec :

- Les professionnels de santé.
- Les services sociaux.
- Les lieux d'accueil petite enfance.